MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation à la Sécurité Routière

Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire

Affaire suivie par :

https://recours.permisdeconduire.gouv.fr

Maître Zoé POHIN
15 rue Théodule Ribot
75017 Paris

Paris, le 28/01/2024
Réf. :

Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client M.

Je vous informe que des modifications ont été apportées à son dossier.

De ce fait, son permis de conduire est valide et doté d'onze points, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation,
le chef de la section des recours
du bureau national des droits à conduire

Nicolas TRISTANI

Place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08
Standard : 01 49 27 49 27 – 01 40 07 60 60
Adresse internet : www.interieur.gouv.fr